

**BON A SAVOIR**

**CFTC DGFIP - ENFIP**



## Lauréats Agents C concours 2021

### Voeux de 1ère affectation

#### Calendrier

Intégration de la DGFIP le 17 mai 2021

Durée de la formation : 11 semaines.

Affectation en direction : le 02 août 2021

Délai de séjour sur la 1ère affectation : 3 ans (ramené à 1 an en cas de priorité c'est à dire en 2022), concrètement il faut exercer 3 ans dans la direction de première affectation avant de pouvoir demander à nouveau une mutation (2024).

#### Pour ne pas perdre le bénéfice du concours il faut :

- accepter le poste de première affectation
- rejoindre son poste à la date fixée par l'administration

#### Les situations familiales sont prises en compte par l'administration. Elles sont justifiées par le livret de famille ou toute pièce justifiant de la qualité d'enfant à charge :

- de moins de 16 ans,
- de moins de 20 ans s'ils sont sans emploi, en apprentissage, en stage de formation professionnelle, étudiants, titulaires de l'allocation spéciale ou si leur rémunération est inférieure à 55 % du SMIC
- sans limite d'âge s'ils sont handicapés.

#### Les rapprochements de conjoints sont possibles :

- sur présentation des preuves de vie commune
- sur justification par le conjoint de son activité ou de son inscription à pôle emploi avec une période d'emploi dans ce même département datant de moins d'un an.

### Règles applicables pour les premières affectations :

#### Le mouvement national

D'après le calendrier prévisionnel, le mouvement spécial de première affectation devrait être publié le 05 mai 2021.

#### Les priorités sur une direction

- de rapprochement de conjoint, concubin, pacs, familial ou soutien de famille,
- de handicap ou parent d'un enfant handicapé (titulaire de la carte d'invalidité ou de la carte mobilité inclusion (CMI) avec mention « invalidité » exigée
- de CIMM pour accéder à un département d'outre-mer, (il faut 2 des 5 critères)

#### Le mouvement local

Après la rédaction d'une fiche de vœux locaux, c'est en juin 2021 que les directions locales attribueront les postes.

### Les demandes

Les emplois vacants ne sont pas connus.

Les vœux sont examinés dans l'ordre présenté par l'agent.

La liste ne doit pas comporter un nombre de vœux trop limité. En effet en l'absence de vœux en nombre suffisant l'administration peut affecter d'office un agent sur une direction (direction non sollicitée par l'agent).

**La CFTC DGFIP conseille de classer toutes les directions ouvertes en commençant par les directions préférées.**

### **ATTENTION**

**Il ne faut pas simplement prendre en compte la distance géographique par rapport à votre bassin de vie.**

**Il faut intégrer les moyens de transport par rapport à la situation du bassin de vie (éloignement, transports train, bus, autoroutes...). Une direction proche du bassin de vie géographiquement peut être plus éloignée en temps de transport par rapport à une direction plus éloignée mais mieux desservie.**

Le but est d'éviter l'affectation d'office (affectation dans une direction non demandée)

### Les + CFTC :

Rédiger une demande de mutation peut avoir des conséquences sur votre vie personnelle.

Consulter les experts de la CFTC DGFIP en exposant votre objectif, vos contraintes vous permettra de bénéficier d'un regard extérieur constructif.

Un échange parfois de quelques minutes peut permettre de se poser les bonnes questions et d'éviter des erreurs.

Il n'y a plus d'instance paritaire (avec représentant du personnel et de l'administration) où les dossiers de mutations sont étudiés.

La CFTC peut toutefois évoquer toute situation sociale particulière auprès de la Direction générale aussi bien dans le cadre du mouvement national que de l'affectation locale.

Si vous êtes dans cette situation, la communication du dossier à la CFTC DGFIP comprenant la copie de la demande de première affectation et les pièces justificatives est nécessaire. Il ne faut pas tarder.

[cftcdgip@gmail.com](mailto:cftcdgip@gmail.com)

06 83 08 53 58

**Contactez les correspondants régionaux de la CFTC DGFIP.  
Ils seront là pour vous aider et vous accompagner.**

**Retrouvez leurs coordonnées**  
**<https://www.cftc-dgip.fr/en-regions/>**



**La CFTC est toujours à vos côtés.**

**N'hésitez pas à contacter vos correspondants.**

**<https://www.cftc-dgip.fr/en-regions/>**